



Communiqué de presse du 12.12.16

Une nouvelle présidente au SNPI CFE-CGC

Les 7 et 8 décembre, le SNPI a tenu son Congrès National.

Patrice Maleron, le Président de la **Fédération Santé Social de la CFE-CGC** a ouvert le Congrès National, pour faire un point de situation dans les différentes conventions collectives.

Ce fut ensuite l'intervention d'Hélène Salette, canadienne, **Secrétaire Générale du SIDIIEF**, le réseau international francophone de la profession infirmière. Les congressistes ont pu profiter de l'expérience internationale sur la mise en place des **Infirmières de Pratique Avancée** (il existe 330.000 IPA dans 25 pays, les premières depuis 1960 aux USA).



Le SIDIIEF prévoit d'organiser un Congrès francophone à Bordeaux en juin 2018.

L'après-midi a été consacré à l'Assemblée Générale, avec la présentation et le vote des rapports d'activités et financiers. Sur ce mandat de 4 années, le SNPI a enregistré une progression des adhésions (+8%).



Virginie Schlier a été élue à la Présidence du SNPI, le Syndicat National des Professionnels Infirmiers. Elle prend la suite de Marie-Hélène Feuillin, qui était Présidente depuis 2008. Chargée de Mission à la Direction de l'Autonomie du Haut-Rhin, Virginie Schlier a été cadre formateur en IFSI à Colmar, puis Cadre Supérieur en EHPAD.

Elu pour quatre ans, le nouveau Conseil National du SNPI comporte **14 membres** (9 femmes, 6 hommes) du public et du privé (9 infirmières, 5 cadres infirmiers).

Le Bureau National comporte cinq membres : la Présidente **Virginie Schlier**, le Secrétaire Général Thierry Amouroux, la Secrétaire Adjointe Carmen Blasco, la Trésorière Anne Larinier, et la Trésorière Adjointe Marie-Hélène Feuillin.



Le deuxième jour du Congrès National du SNPI a été un temps d'échange sur l'actualité professionnelle :

Entre **injonctions paradoxales** (augmenter l'activité avec moins d'agents), recherche d'une rentabilité immédiate, **rationalisation des flux de patients en GHM** (Groupe homogène de malades), et standardisation des procédures de soins, les professionnels de santé sont en **grande souffrance**.

Les propositions présentées par la ministre le 05.12.16 ne semblent pas en mesure de résoudre les problèmes, faute de moyens financiers, le tout sans cohérence avec les **injonctions économiques qui frappent l'hôpital**. Une analyse point par point a été effectuée : <http://www.syndicat-infirmier.com/Prendre-soin-de-ceux-qui-nous.html>

Les revendications des participants ont porté principalement sur :

- la **reconnaissance de la pénibilité pour la profession infirmière**, alors que nous demandons une bonification retraite d'un an tous les dix ans, pour tous les secteurs d'activité (public, privé, libéral). Dans le public, cette mesure attribuée par le Gouvernement Fillon en 2003, a été retirée en 2010 par la réforme Bachelot et son chantage salaire ou retraite, lors du passage en catégorie A.

- **une juste rémunération des contraintes**, comparable aux métiers du commerce et des services (qui sont payés double les dimanches et fériés), et qui ne doivent pas se contenter d'un euro par heure de nuit !

- la **réactualisation du décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice infirmier**. Ce texte freine les glissements de tâches vers des métiers du sanitaire ou du social moins qualifiés, dans la recherche du moindre coût aux dépens de la qualité des soins. Mais ce décret n'a pas été réactualisé depuis 2004, alors que les pratiques médicales ont évolué. Ce décalage entre la réglementation et les pratiques quotidiennes entraîne une **insécurité de l'exercice des 600.000 infirmières**. Une pétition est en cours, à l'appel de 25 organisations infirmières :

<http://www.syndicat-infirmier.com/Petition-pour-la-reactualisation.html>

Un atelier de réflexion sur la **formation en Sciences infirmières** dans le cadre d'une filière LMD a été animé par **Jane-Laure DANAN** Présidente de Fine Europe, la Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers.

La valeur de **l'expertise infirmière** a été mise en évidence par la recherche, notamment pour la prévention des complications et d'événements indésirables. La pratique infirmière basée sur des **résultats probants** améliore la qualité de vie des patients et sauve des vies.



Un autre atelier sur la **synchronisation des temps médicaux et infirmiers** a été l'occasion d'échanges avec **Fabienne Bousrez** de l'ANAP santé. L'enchaînement des intervenants fait partie de la dynamique d'équipe.

Or la relative indépendance des médecins ne facilitent pas la mise en **cohérence des actions** des uns et des autres. Faire attendre un soignant, c'est le retarder, lui faire perdre son temps, l'obliger ensuite, souvent, à dépasser son temps de travail. La désynchronisation des temps casse la solidarité d'équipe.

